



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 05/04/2022 en présentiel et audioconférence

Président de séance : Jean- Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Jean-François CHERUBIN - Arthur FLEURY - - Anthony PINTO - Éric SANDJIVY- M. Jacques RIVALS – Pierre-Yves KERLOCH

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

CHAMPIONNATS SENIORS

Match n°23409678 VIKING PARIS / ESC PARIS 20^{ème} 2 D3.A du 03/04/03/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence de l'équipe visiteuse (ESC Paris 20 2) – Rapport de l'arbitre

Hors de la présence de MM. CHERUBIN et SANDJIVY, la commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 2 de l'ESC PARIS 20^{ème} et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Match n° 23926934 PARIS XI US / RACING CLUB 18 2 D4.A du 03/04/22

Courriel du 30/03/22 de RC 18 déclarant forfait avisé de son équipe 2.

La commission entérine le forfait (1^{er} forfait) de l'équipe 2 du RACING CLUB 18.

Match n° 23927032 HOMENETMEN / BON CONSEIL 4.B du 24/04/22

Courriel du 04/04/22 de HOMENETMEN demandant le report du match au motif : participation aux commémorations du génocide Arméniens

La commission donne une suite favorable à la demande et fixe la rencontre au 22/05/22.

Situation du club de l'ESC PARIS 20^{ème} concernant ses obligations en vertu de l'article 11 du RSG district 75

L'équipe 1 séniors du club évolue en division 2 ce qui entraîne l'obligation d'avoir 2 équipes séniors (dimanche après-midi) – 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et / ou U16 et / ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées - 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit (à 8 ou à 6 en U8/U9) pouvant être mixtes ou féminines dans les Critériums régionaux ou départementaux (U10 à U13) ainsi que les plateaux officiels (U8/U9).

Le club de l'ESC PARIS 20^{ème} a déclaré tour à tour le forfait général de ses équipes U20, U16 et U14. Le club n'a pas engagé d'équipe en U18.

Hors de la présence de M. FLEURY, la commission ne peut que constater l'infraction aux obligations reprise à l'article 11 du RSG district 75 et transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour les suites à donner.

CDM

Match n° 23485933 SUISSSES DE PARIS 2 / CASTANHEIRA PARIS D1 du 03/04/22

Courriel tardif du 02/04/22 des SUISSSES de PARIS déclarant forfait de leur équipe 2.

La commission entérine le forfait (1^{er} forfait) de l'équipe 2 de Suisses de Paris et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Match n° 23485930 PARIS 15 AC / ESC XVème D1 du 03/04/22

Courriel de Paris 15 AC du 30/03/22 demandant le report du match au motif qu'aucun créneau n'est disponible. Confirmation de la DJS.

La commission fixe la rencontre au 22/05/22.

CHAMPIONNATS SENIORS FEMININS

Match n° 23486586 PARS XVII POUCHET / PARIS 15 AC D1 du 02/04/22

Courriel de PARIS XVII PARIS du 30/03/22 demandant le report du match au motif qu'aucun créneau n'est disponible. Confirmation de la DJS.

La commission fixe la rencontre au 23/04/22.

CHAMPIONNATS ANCIENS

Match n° 23434348 SAINT-CHARLES O PARIS / CAMILLIENNE D1 du 03/04/22

Courriel de la CAMILLIENNE du 01/04/22 déclarant forfait avisé de son équipe.

La commission entérine le forfait (2^{ème} forfait) de l'équipe de la CAMILLIENNE.

Match n° 24144558 PARIS XVII POUCHET / CAP NORD 2 D2.A du 03/04/22

Courriel de CAP NORD du 01/04/22 déclarant forfait avisé de son équipe 2.

La commission entérine le forfait (1^{er} forfait) de l'équipe 2 de CAP NORD.

Match n° 24144554 PARIS 15 AC / MACCABI PARIS 12^{ème} D2.A du 03/04/22

Courriel de Paris 15 AC du 30/03/22 demandant le report du match au motif qu'aucun créneau n'est disponible.
Confirmation de la DJS.

Hors de la présence de MM. BENGUIGUI, RIVALS, SANDJIVY, la commission fixe la date butoir au 22/05/22 et demande à PARIS 15 AC de fournir dans les meilleurs délais un AOT afin que cette rencontre ait lieu en semaine sous peine de match perdu par forfait. Les matches déjà remis ne permettent plus de fixer cette rencontre dans le calendrier habituel.

JEUNES**U14****Match n° 23930341 J.A. MONTROUGE / SEIZIEME ES 4 D4.A du 07/05/2022**

Courriel de la JAM du 04/04/22 demandant le report du match à une autre date suite à la modification du calendrier de la semaine dernière, au motif de leur participation à un stage du groupe U14 en province sur la deuxième semaine des vacances scolaires.

Hors de la présence de M. RIVALS, la commission fixe la rencontre au 23/04/22.

Match n° 23930515 PUC 4 / BON CONSEIL AS 2 D4.B du 19/03/22

Pris connaissance des échanges de courriels entre les deux clubs.

Hors de la présence de MM. CHERUBIN, PINTO, RIVALS, la commission confirme le score acquis sur le terrain.

U16**Match n° 23434254 CHANTIERS PARIS UA / PARIS ALESIA FC D2.A du 03/04/22**

Lecture de la feuille de match papier, match non joué ; équipe recevant absente (Chantiers Paris UA) – Rapport de l'arbitre inclus (arbitre bénévole de Chantiers UA)

Hors de la présence de MM. SANDJIVY, PINTO, la commission donne match perdu par forfait (3^{ème} forfait) à l'équipe de CHANTIERS PARIS UA et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

En conséquence, l'équipe de Chantiers Paris UA est forfait général, la commission lui inflige une amende de 100 € (cf annexe financière)

Match n° 23434421 CHAMPIONNET SPORTS / PARIS 15 AC D2.B du 23/01/2022

Retour de la commission de discipline (PV du 22/03/22) donnant match à rejouer avec un arbitre officiel à la charge du district.

La commission fixe la rencontre au 17/04/22.

Match n° 23434441 P.U.C. 2 / MACCABI PARIS 12^{ème} D2.B du 03/04/22

Echange entre les deux clubs, pas de disponibilité de terrain à partir de 12H30 – match reporté

Hors de la présence de M. BENGUIGUI, la commission fixe la rencontre au 22/05/22.

Match n° 23927425 ESC XVème / SALESIENNE DE PARIS 2 D3.D du 03/04/22

Courriel de l'ESC XVème déclarant forfait avisé de son équipe.

Hors de la présence de M. RIVALS, la commission entérine le forfait (3^{ème} forfait), déclare le forfait général de l'équipe de l'ESC XVème et lui inflige une amende de 100 € (cf annexe financière)

U18

Match n° 23434035 PARISIENNE ES / AF PARIS 18 D1 du 10/04/22

Courriel de l'AF PARIS 18 du 02/04/22 demandant l'inversion de la rencontre au motif que l'équipe de la PARISIENNE ES était forfait au match « aller »

Rappel article 23.8 23.8 – Les clubs ayant déclaré forfait, avisé ou non, pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches " aller ", doivent disputer le match " retour " sur le terrain de l'adversaire. Cette décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. **Cette demande doit intervenir au moins 15 jours avant la rencontre.**

Hors la présence de MM. CHERUBIN, RIVALS, la commission ne donne pas suite à cette demande formulée hors délai.

Match n° 23434017 COURONNES OFC / PARIS 15 AC D1 du 17/04/22

Accord des deux clubs pour jouer le 24/04/22.

Hors la présence de MM. CHERUBIN, RIVALS, la commission n'homologue pas cette demande car le 24/04/22 est une journée du calendrier (journée 18).

Match n° 23965287 AS PARIS / PARIS 15 AC 2 D3.A du 03/04/22

Courriel de Paris 15 AC du 02/04/22 déclarant tardivement le forfait de son équipe.

La commission entérine le forfait (1^{er} forfait) de l'équipe 2 de PARIS 15 AC et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

DIVERS TOUTES CATEGORIES

HORAIRES OFFICIELS

De même, la commission fixe désormais des plages horaires officielles pour les coups d'envoi qui ne nécessitent plus l'accord des deux clubs (PV du 14/12/21) :

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U16 -U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

L'annexe des horaires officiels des rencontres publiée le 14/09/21 est ainsi modifiée.

FEUILLES de MATCH MANQUANTES

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

Match n° 23927024 HOMENETMEN A. / ANTILLAIS PARIS Séniors D4.B 19 du 03/04/22

Match n° 23931819 DOUZIEME CA / P.U.C. Anciens +45ans du 03/04/22

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

CHANTIERS UA (PV du 28/09/21)

RC PARIS 10 (PV du 15/02/22)

SENIORS D4

PETITS ANGES ES (PV du 05/10/21)

MERCENAIRES ALUMNI (PV du 26/10/21)

US SPEALS (PV du 09/11/21)

PANAMICAINE 2 (PV du 08/02/22)

PETITS ANGES ES 2 (PV du 29/03/22)

SENIORS CDM

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 26/10/21)

SENIORS FEMININES D1

MACCABI PARIS METROPOLE (PV du 19/10/21)

FC SOLITAIRES PARIS (PV du 26/10/21)

PARIS FEMININ FC (PV du 30/11/21)

U18 D3

TERNES CS (PV du 05/10/2021)

ES SEIZIEME 3 (PV du 08/02/22)

U16 D3

MINIS AND MAXI (PV du 21/09/21)

ES PARIS 13.2 (PV du 21/09/21)

RACING CLUB 18 (PV du 09/11/21)

ESC PARIS 20 (PV du 16/11/21)

ES PARISIENNE 2 (PV du 21/12/21)

ENFANTS de la GOUTTE D'OR (PV du 15/03/22)

CHANTIERS PARIS UA 2 (PV du 29/03/22)

CHANTIERS PARIS UA (PV du 05/04/22)

ESC XVème (PV du 05/04/22)

U14 D2

ES PARISIENNE 2 (PV du 09/11/21)

U14 D3

ESC XVème (PV du 05/10/21)

ES PARISIENNE.3 (PV du 19/10/21)

FC SOLITAIRES PARIS 3 (PV du 26/10/21)

U14 D4

MINI AND MAXIS (PV du 21/09/21)

RACING CLUB PARIS 18 (PV du 16/11/21)

ESC 20^{ème} (PV du 15/02/22)

PETITS ANGES ES 3 (PV du 29/03/22)

ANCIENS D2

OP 15 (12) (PV du 12/10/21)

PARIS XVII POUCHET (PV du 01/02/22)

ANCIENS +45 ANS

LA SALESIENNE (PV du 28/09/21)

PETITS ANGES ES (PV du 05/10/22)

TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES

COUPE 75 SENIORS

1/2 de finale le 17/04/22 – tirage effectué le 08 mars (voir site)

COUPE 75 SENIORS Amitié

FINALISTES : **PARIS 13 ATLETICO 3 - SALESIENNE 2** sous réserves d'éventuelles procédures en cours

COUPE 75 CDM

1/4 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio

1/2 de finale le 22/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE 75 SENIORS Féminines

1/4 de finale le 16/04/22 – tirage effectué le 08 mars (voir site)

1/2 de finale le 21/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE 75 U20

FINALISTES : **AF PARIS 18 – PITRAY OLIER PARIS** sous réserves d'éventuelles procédures en cours

COUPE 75 U18

1/4 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio

1/2 de finale le 22/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE 75 U16

FINALISTES : **PARIS 13 ATLETICO 2 – SALESIENNE** sous réserves d'éventuelles procédures en cours

COUPE 75 U16 Amitié

1/4 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio

1/2 de finale le 22/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE 75 U14

FINALISTES : **PARIS FC – PARS 13 ATLETICO** sous réserves d'éventuelles procédures en cours

COUPE 75 U14 Amitié)

1/2 de finale le 16/04/22 – tirage effectué le 15 mars (voir site)

COUPE 75 Anciens

1/8 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 15/02/22 (voir site) – date butoir 14/04/2022.

1/4 de finale le 17/04/22 – tirage effectué le 15 mars (voir site)

1/2 de finale le 22/05/22

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1/8 de finale le 05/03/22, date butoir 24 mars 2022 – tirage effectué le 15/02/22 (voir site)

1/4 de finale le 16/04/22, date butoir - tirage effectué le 15 mars (voir site)

1/2 de finale le 21/05/22, date butoir.